

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RECHERS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11111

Société : DAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BALLOUSSÉ Nouria

Date de naissance :

Adresse : Rue Ahmed Chraïbi 111 de la Apt MN 38

CASA

Tél. : 0668973636

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/05/2021

Nom et prénom du malade : FARES Nouria

Age :

Lien de parenté :

Membre conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 12/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/15/23	G		300,00	 Docteur BENTALL pneumologue Rue d'aina Casablanca Tél : 022 82 23 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ARESKI Hay Amal 1 Rue S... 6522850	٢٢.٥.٢٣	٧٥٥,٢٠

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur CERMALLE Sénéchaliste Lieutenant-colonel Cas: Mais Sultan +51 022 0322 42	12/5/23	Répondu	200,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le patient est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MEDICAL DES MALADIES RESPIRATOIRES

Docteur BENMALLEM Mustapha

Spécialiste des Maladies Respiratoires

C.E.S de l'Université de Paris

Asthme - Maladies des Poumons - Tuberculose

ALLERGIE RESPIRATOIRE

SEVRAGE TABAGIQUE

الدكتور بن لمعلم مصطفى

اختصاصي في الأمراض الصدرية

خريج جامعة باريس

الضيقـةـ داء السـلـ أمـراضـ الرـئـةـ

مرض الحساسية

الإقلاع عن التدخين

Casablanca, le : 12/5/2023 الدار البيضاء، في :

Le jeune FARES Mohamed Reda

79,70

4.s

① Azix 500 7d

15,86 9/12 pendant 3j

② Doliprane 500

4.s

effets
سكنـيـ

صيدلـيـ PHARMACIE ARESKA
Casablanca

15,70 1ct x 4

4.s

③ nte 1m

29,65 1g le matin je x 7j

④ Ton des sing

4.s

10,19 0,50 A Casablanca

4.s

إقامة المشورـ رقم 97ـ شارع 2 مارس زاوية زنقة أثيناـ الدار البيضاءـ الهاتف : 05 22 82 23 42

Résidence El Mechouar - N° 97 - Avenue 2 Mars Angle d'Anthènes - Casablanca - Tél.: 05 22 82 23 42

Tel. 6522 6532 10 - Casablanca

Doctor BENMALLEM Mustapha
Pneumologist
Casablanca
Tél. 022 82 23 42

AZIX® 500 mg ○
Azithromycine
3 Comprimés sécables



6 118000 040941

89,80

PPV 79DH70
PER 12/25
LOT 12603

Doliprane 500 mg ○
PARACÉTAMOL

16 comprimés effervescents



6 118000 040354
PPV 15DH80
PER 09/25
LOT 12964
S2

15,80

Vita C 1000®
10 Comprimés effervescents



Vita C 1000®

PPV 15DH30
EXP 12/2025
LOT 2D0329

LOT 104789/FC5
PER 04/2025
PPC 79,90

Sans alcool
Sans sucre

TOUBEX® Mauve - Cassis



6 111255 810642

Docteur Benmallem Mustapha
Pneumologue
97 Avenue 2 Mars Casa EL Fida

Casablanca, le 12/5/2023

Facture et Compte Rendu de la radiographie Pulmonaire

Mr. Mme Le Jeune Farès Mohamed Reda

A subi une radiographie pulmonaire cotée Z a payé à Deux Cents Dirhams (200,00 D H)

12

résultat

Symbole bronchique

Docteur BEN
Pneumologue
1 Rue d'ainénes 9000 Av 2 Mars
Casa - Maroc - Tél : 022 82 23 42